ÉMERAINVILLE

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Torcy

Dossier AP n° 077 169 23 0001

Date de dépôt : **02 mars 2023**
Demandeur : **PHOENIX CONTACT**
Représentée par : **Monsieur GENDRE Bernard**
Pour : **Installation d'une enseigne de 23 m²**
Adresse terrain : **52 boulevard de Beaubourg à EMERAINVILLE (77184)**

ARRÊTE
d'autorisation préalable d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité une pré-enseigne ou enseigne

Le Maire d'Émerainville,

Vu la demande de d'autorisation préalable présentée le 02 mars 2023 par PHOENIX CONTACT, représentée par Monsieur GENDRE Bernard, demeurant au 52 boulevard de Beaubourg à EMERAINVILLE (77184) ;

Vu l'objet de la demande, à savoir :

- **Installation d'une enseigne de 23 m²**;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R.581-1 à R.581-88 et L.581-1 à L.581-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2008/10/20, en date du 13 octobre 2008, relative aux modalités d'application de la taxe locale sur la publicité extérieure ;

Vu le règlement local de publicité approuvé par la délibération du conseil municipal n° 2019/11/10, en date du 04 novembre 2019 ;

ARRÊTE

Article unique : la demande d'autorisation préalable susvisée est accordée.

Fait à Emerainville, le 08 mars 2023,

Le Maire,
Alain KELYOR

MAIRIE D'EMERAINVILLE (S.-&-M.) 77

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).
Attention : l'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :
- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu d'en informer le (ou les) bénéficiaires du permis au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date de l'autorisation, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue d'en informer préalablement le (ou les) bénéficiaire du permis et de lui permettre de répondre à ses observations.
L'autorisation est délivrée sous réserve du droit des tiers : elle a pour objet de vérifier la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Elle n'a pas pour objet de vérifier que le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si l'autorisation respecte les règles d'urbanisme.

ÉMERAINVILLE

AVIS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE

Date de dépôt :	**02 mars 2023**
Numéro d'enregistrement :	**AP n° 077 169 23 0001**
Nom du demandeur :	**PHOENIX CONTACT**
Représentée par :	**Monsieur GENDRE Bernard**
Adresse du terrain :	**52 boulevard de Beaubourg**
Destination :	**Commerce et activités de service**
Références cadastrales :	**AO 161**
Nature des travaux :	**Installation d'une enseigne de 23 m²**

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ
EN DATE DU 08 MARS 2023
Le Maire
A. KELYOR

MAIRIE D'EMERAINVILLE (S.&-M.) 77

Fait à Emerainville, le 08 mars 2023,

Le Responsable du Service Urbanisme,
Salomon RAMJATTAN-PASTEL

MAIRIE D'EMERAINVILLE (S.&-M.) 77

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'autorisation préalable

de nouvelle installation ☑
de remplacement ☐
de modification ☐

cerfa
N° 14798*01

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1er - art. L. 581-9 et L. 581-44 , R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement

Service Urbanisme
Courrier arrivé le
0 2 MARS 2023

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier transmis à	Numéro d'autorisation
02 MARS 2023	le __/__/__ ABF ☐ préfet de région ☐	AP - 077 - 169 - 23 - 0004

Compléter la partie concernant le dispositif visé par la demande d'autorisation

Un imprimé ne peut concerner qu'un seul type de dispositif.
Lorsque plusieurs dispositifs du même type sont installés sur le même terrain, un seul imprimé peut être renseigné.
Lorsque plus de 3 enseignes sont installées pour une même activité, un second imprimé doit être renseigné.

1. Identité du déclarant projetant d'exploiter le dispositif

Vous êtes un particulier : Madame ☐ Monsieur ☐
Nom Prénom

Vous êtes une personne morale :
Dénomination PHOENIX CONTACT Raison sociale : PHOENIX CONTACT
N° SIRET 3 2 1 9 5 6 6 1 7 0 0 0 4 7 Forme juridique SAS
Représentant de la personne morale Madame ☐ Monsieur ☑
Nom GENDRE Prénom BERNARD

2. Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro 52 Extension Lieu-dit ou boite postale
Voie BOULEVARD DE BEAUBOURG
Code postal 7 7 1 8 4 Localité EMERAINVILLE
N° de téléphone 0 1 6 0 1 7 9 8 9 8 N° de télécopie
Adresse électronique

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ
EN DATE DU 0 8 MARS 2023
Le Maire
MAIRIE D'EMERAINVILLE (S.-&-M.) 77
A. KELYOR

3. Localisation d'installation du ou des dispositifs

Département 77 Commune EMERAINVILLE
Adresse 52 BOULEVARD DE BEAUBOURG

4. Enseignes

Situation de l'activité RDC ☑ Etage(s) n°

4.1. Enseigne n°1

Support de l'enseigne projetée :
Sur toiture ☐ Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²) ☐
Sur façade parallèle à la façade ☑ perpendiculaire à la façade ☐
Sur clôture ☐ Sur auvent ou marquise ☐ Sur garde-corps ☐
Enseigne à faisceau de rayonnement laser ☐ Puissance de la source

Type d'enseigne
Lettres individuelles ☐ Bandeau support ☑ Enseigne double-face ☐
Autre (précisez) :

Enseigne lumineuse Oui ☐ Non ☑

Projection ou transparence ☐ Lettre découpées ☐ Clignotante (pharmacie et services d'urgence) ☐

Numérique ☐ Autre ☐ Précisez :

Luminance maximale : de jour cd/m² de nuit cd/m²

Efficacité lumineuse lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif)

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond BLANC lettres noir/bleu/vert (cf plan maquette)

Largeur 3 _ , _ _m Hauteur 7 _ , 7 _m Epaisseur 1 0 cm Surface 2 3 , _ _m²

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté – pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol 0 _ , 3 _mètres Saillie sur la façade _ _ , _ _ cm

Largeur de la rue _ _ , _ _mètres Largeur du trottoir _ _ , _ _ cm

4.2. Enseigne n°2

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture ☐ Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²) ☐

Sur façade parallèle à la façade ☐ perpendiculaire à la façade ☐

Sur clôture ☐ Sur auvent ou marquise ☐ Sur garde-corps ☐

Enseigne à faisceau de rayonnement laser ☐ Puissance de la source

Type d'enseigne

Lettres individuelles ☐ Bandeau support ☐ Enseigne double-face ☐

Précisez :

Enseigne lumineuse Oui ☐ Non ☐

Projection ou transparence ☐ Lettre découpées ☐ Clignotante (pharmacie et services d'urgence) ☐

Numérique ☐ Autre ☐ Précisez :

Luminance maximale : de jour cd/m² de nuit cd/m²

Efficacité lumineuse lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif)

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond lettres

Largeur _ _ , _ _m Hauteur _ _ , _ _m Epaisseur _ _cm Surface _ _ , _ _m²

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté – pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol _ _ , _ _mètres Saillie sur la façade _ _ , _ _ cm

Largeur de la rue _ _ , _ _mètres Largeur du trottoir _ _ , _ _ cm

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ EN DATE DU 08 MARS 2023

Le Maire

MAIRIE D'EMERAINVILLE (S.-&-M.) TI

A. KELYOR

4.3. Enseigne n°3

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture ☐ Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²) ☐

Sur façade : parallèle à la façade ☐ perpendiculaire à la façade ☐

Sur clôture ☐ Sur auvent ou marquise ☐ Sur garde-corps ☐

Enseigne à faisceau de rayonnement laser ☐ Puissance de la source

Type d'enseigne

Lettres individuelles ☐ Bandeau support ☐ Enseigne double-face ☐

Précisez :

Enseigne lumineuse Oui ☐ Non ☐

Projection ou transparence ☐ Lettre découpées ☐ Clignotante (pharmacie et services d'urgence) ☐

Numérique ☐ Autre ☐ Précisez :

Luminance maximale : de jour cd/m² de nuit cd/m²

Efficacité lumineuse lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif)

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond lettres

Largeur ___,___m Hauteur ___,___m Epaisseur ___ cm Surface ___,___m²

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ
EN DATE DU 08 MARS 2023
Le Maire
A. KELYOR

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté – pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol ___,___mètres Saillie sur la façade ___,___ cm

Largeur de la rue ___,___mètres Largeur du trottoir ___,___ cm

4.4. Autres enseignes existantes pour le même établissement

Enseigne sur toiture : Nombre 0 Surface cumulée ___,___m²

Enseigne sur façade : Nombre 3 Surface cumulée 9 ,_9 ,___m²

Enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieure à 1m²) Nombre 0

4.5. Surface cumulée des enseignes installées et des enseignes existantes (pour le même établissement)

Surface cumulée des enseignes sur toiture de l'établissement 0___,___m²

Surface cumulée des enseignes sur façade de l'établissement 9_,_9,___m²

Surface de la façade commerciale 0___,___m²

4.6. Cas particulier du lieu où sont localisées les enseignes

L'activité est-elle située dans une zone couverte par un RLP : Oui ☐ Non ☑

Zonage du règlement local de publicité

S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ? Oui ☐ Non ☑

Durée d'installation

Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou dans le champ de visibilité de cet immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire. (R. 581-16 II 1° du CE) Oui ☐ Non ☑

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre. (R. 581-16 II 2° du CE) Oui ☐ Non ☑

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) dans un secteur sauvegardé (R. 581-16 II 3° du CE) Oui ☐ Non ☑

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager, (ZPPAUP) ou une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4° du CE) Oui ☐ Non ☑

Précisez

Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection délimité autour d'un site classé, dans un parc naturel régional, dans un site inscrit à l'inventaire ou sa zone de protection, dans l'aire d'adhésion d'un parc national, dans une zone Natura 2000 (zone spéciale de conservation ou une zone de protection spéciale) (L. 581-8 du CE) Oui ☐ Non ☑

Précisez

5. Dispositif lumineux (à l'exclusion des concessions de mobilier urbain, des dispositifs de micro-affichage, et des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

5.1. Localisation du dispositif ou du matériel

Propriété privée ☑ Domaine public ☐

Superficie du terrain *(hors domaine public)* ___,___ m² Référence cadastrale *(indicative)*

Propriété privée : Longueur du côté de l'unité foncière bordant la voie publique ___,___ mètres

Domaine public : Longueur du côté l'unité foncière bordant l'emplacement prévu ___,___ mètres

Distance de l'installation projetée par rapport : (uniquement dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol)

Aux limites séparatives de propriété *(hors domaine public)* ___,___ mètres aux baies des immeubles situées sur des fonds voisins ___,___ mètres

Si la commune d'installation est dotée d'un Règlement local de publicité :

Zonage du règlement local de publicité *(indicatif)*

Si l'installation a lieu hors agglomération :

Emprise d'aéroport ☐ Emprise de gare ferroviaire ☐ Périmètre d'un établissement de centre commercial délimité par le RLP ☐

5.2. Nature du dispositif ou du matériel

Dispositifs muraux

Sur mur : Nombre Format

Sur clôture : Nombre Format

Sur palissade : Nombre Format

Autre *(précisez)*) Nombre Format

Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol Nombre 1 Format rectangulaire

Nombre de faces : Simple-face ☒ Double-face ☐

Dispositifs sur toiture Nombre Format

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ EN DATE DU 08 MARS 2023 Le Maire

MAIRIE D'EMERAINVILLE (S.-&-M.) 77

A. KELYOR

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation

Lettres découpées ☐ Autre (précisez) : ☐

Numérique ☐ A images animées ☐ A images fixes ☐ Vidéo ☐

Luminance maximale : de jour cd/m² de nuit cd/m²

Luminance moyenne : de jour cd/m² de nuit cd/m²

Efficacité lumineuse : lm/W Consommation électrique *(dispositif numérique)* kWh

Extinction prévue : horaires

5.3. Autres dispositifs ou matériels existant sur le terrain (si installation sur une propriété privée)

Dispositifs muraux

Sur mur : Nombre Format

Sur clôture : Nombre Format

Sur palissade : Nombre Format

Autre : *(précisez)* Nombre Format

Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol Nombre Format

Dispositifs sur toiture Nombre Format

6. Installation de publicité lumineuse sur mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

N'indiquez ici que le nombre de dispositifs concernés par la concession, précisez sur la pièce AP12 leurs nature, format, localisation, distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds

Abris : Nombre Colonnes porte-affiches : Nombre

Kiosques : Nombre Mâts porte-affiche : Nombre

Mobilier d'information : Nombre

7. Dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales supportant de la publicité lumineuse (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

Surface de la devanture commerciale ___ ___ . ___ m²

La surface cumulée des dispositifs déclarés et déjà présents ne peut excéder le dixième de la surface de la devanture commerciale, dans la limite de 2 m²

Nature des dispositifs

Surface	__ , __ m²	Nombre	Cumul	__ , __ m²
Surface	__ , __ m²	Nombre	Cumul	__ , __ m²
Surface	__ , __ m²	Nombre	Cumul	__ , __ m²
		Surface cumulée des dispositifs déclarés		__ , __ m²

Autres dispositifs de petit-format lumineux et non lumineux déjà installés sur la devanture concernée

Surface	__ , __ m²	Nombre	Cumul	__ , __ m²
Surface	__ , __ m²	Nombre	Cumul	__ , __ m²
Surface	__ , __ m²	Nombre	Cumul	__ , __ m²
		Surface cumulée des dispositifs déjà installés		__ , __ m²

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation

Lettres découpées ☐ Autre (précisez) ☐

Numérique ☐ A images animées ☐ A images fixes ☐ Vidéo ☐

Luminance maximale de jour cd/m² de nuit cd/m²

Luminance moyenne de jour cd/m² de nuit cd/m²

Efficacité lumineuse lm/W

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ EN DATE DU 08 MARS 2023

Le Maire

A. KELYOR

MAIRIE D'EMERAINVILLE (S.-&-M.) TI

8. Bâches

8.1. Bâches de chantier

Nature des travaux (précisez)

Durée des travaux BBC rénovation ☐

Emplacement de l'échafaudage

Surface de la bâche ___ ___ , ___ m² Surface de la publicité : ___ ___ . ___ m²

Durée d'installation de la bâche

8.2. Emplacement de bâches publicitaires

Type de support

Surface de la bâche ___ ___ . ___ m²

Durée d'installation

9. Dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

Type de manifestation annoncée

Date de la manifestation annoncée

Surface du dispositif

Durée d'installation

10. Engagement du demandeur ou du mandataire

J'atteste avoir qualité pour effectuer la présente demande d'autorisation préalable.
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à : EMERAINVILLE Le, 0 2 / 0 3 / 2 0 2 3

Signature du demandeur

Phoenix Contact SAS
Bernard Gendre
52, Rd de Beaubourg
Emérainville
77436 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. 01 60 17 98 98 - Fax 01 60 17 37 97

Votre demande d'autorisation doit être établie en 3 exemplaires et doit être adressé :

- à la mairie où est envisagé le dispositif: lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- à la préfecture du département où est envisagé le dispositif: lorsque la commune n'est pas couverte par un règlement local de publicité

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ

EN DATE DU 0 8 MARS 2023

Le Maire

MAIRIE D'EMERAINVILLE (S.-&-M.) 77

A. KELYOR

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la mairie ou de la préfecture. Les données recueillies seront transmises au x services compétents pour l'instruction de votre demande.

LEGENDE

AC	Acer campestre 18/20
AG	Acer Globosum 18/20
FA	Fraxinus angustifolia 'Raywood' 18/20
PS	Prunus sargentii 10/12
BU	Betula utilis 'Jacquemontii' 300/350
CS	Cercis siliquastrum 300/350
QR	Quercus robur 25/30
MS	Magnolia 'Susan' 300/350
	Arbre existant
	Pelouse - prairie
	Vivaces en mélange
	Haie de Charme 100/120
	Portail

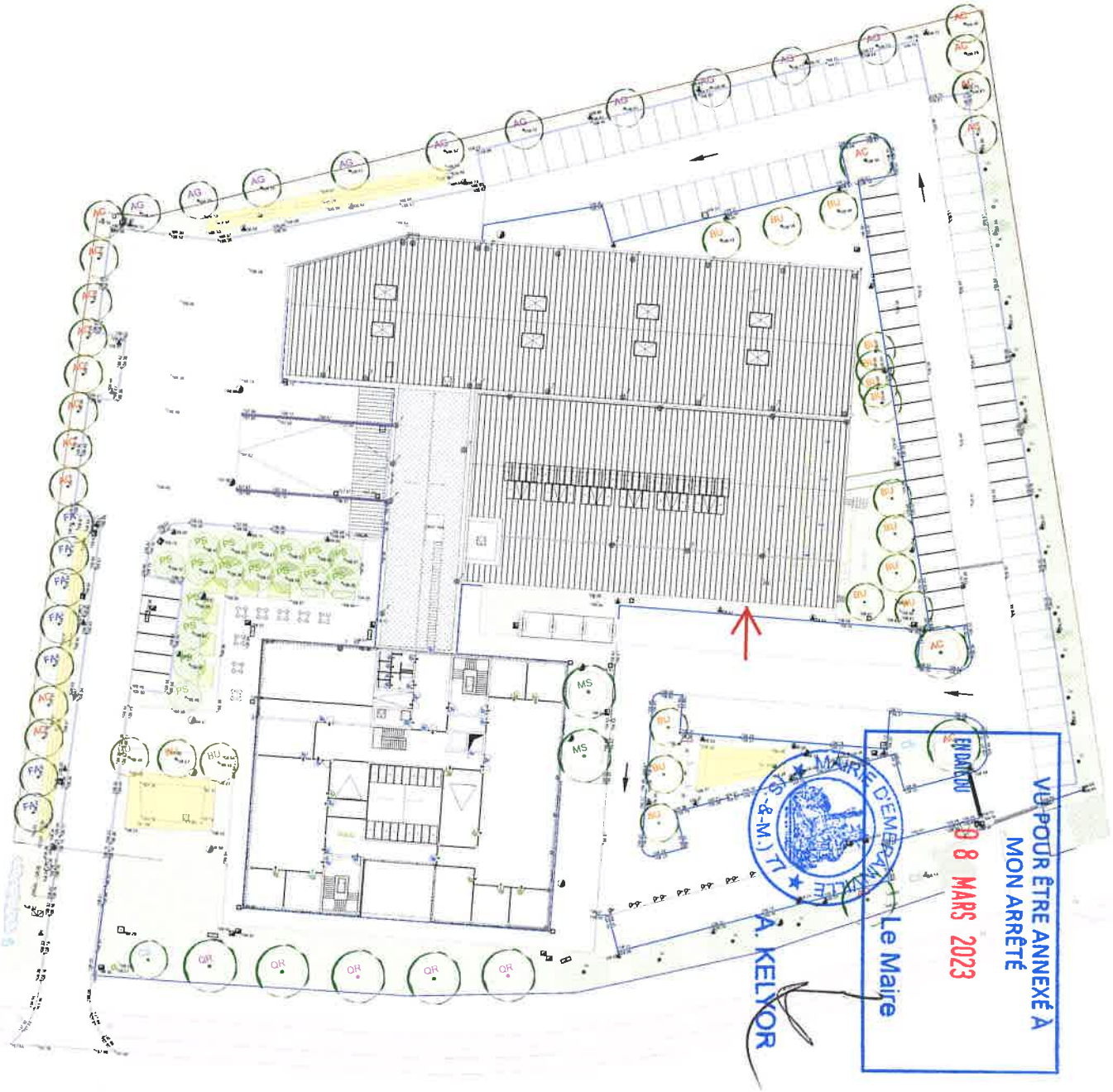

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ

EN DATE DU 08 MARS 2023

Le Maire

MAIRIE D'EMERAINVILLE (S.-&-M.) 77

A. KELYOR

Démolition - Construction du siège social
PHOENIX & CONTACT
d'Emerainville - 77436 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

EIFFAGE ROUTE

10 rue des Champarts
77830 Le Chalard en Brie

PLAN DES ESPACES VERTS
PLAN DE RECOLEMENT

PHOENIX & CONTACT 22/03/2021 ECH 1/200

P&C	RECO	EIFF	EV	PLN	N0	EXT	05	A

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À
MON ARRÊTÉ
EN DATE DU 08 MARS 2023
Le Maire
MAIRIE D'EMERAINVILLE
(S.-&-M.)
A. KELYOR